

**La Direction Régionale des Affaires
Culturelles d'Ile-de-France /**

Service du Développement
à l'Action Territoriale

**La Communauté d'Agglomération
Seine-Essonne**

En lien avec :

**Le Conseil Général
de L'Essonne,**

partenaire du Théâtre
de Corbeil-Essonnes
en apportant son soutien
à l'ensemble du projet artistique
et culturel, la programmation,
les compagnies en résidences
et le travail de développement du public

**La Direction des Services
Départementaux de l'Éducation
Nationale & la Délégation
Académique à l'Action Culturelle
(Rectorat de Versailles)**

APPEL A CANDIDATURE

En direction des artistes
du spectacle vivant
en vue d'une résidence-
mission menée en faveur
des habitants
de la Communauté
d'Agglomération
Seine-Essonne

**"LE THÉÂTRE"
DE CORBEIL-ESSONNES**



Seine-Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France / Service du Développement à l'Action Territoriale

La Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

En lien avec :

Le Conseil Général de L'Essonne, partenaire du Théâtre de Corbeil-Essonnes en apportant son soutien à l'ensemble du projet artistique et culturel, la programmation, les compagnies en résidences et le travail de développement du public,

L'académie de Versailles représentée par **la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale et le Rectorat (Délégation Académique à l'Action Culturelle)**

APPEL A CANDIDATURE

en direction des artistes du spectacle vivant en vue d'une résidence-mission menée en faveur des habitants de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

CLEA SEINE-ESSONNE 2015

Une résidence-mission à des fins éducatives et culturelles prend place dans le programme du Contrat Local d'Education Artistique « C.L.E.A. » de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Dans le cadre de ce présent appel à projet, il est recherché un artiste professionnel répondant aux disciplines retenues : **danse, marionnettes, arts du cirque.**

Le thème « **CORPS EN JEU**», est proposé comme fil conducteur de cette résidence sur le territoire Seine – Essonne à destination des habitants du territoire.

Une attention bienveillante sera portée aux projets pluridisciplinaires en direction des publics en difficulté en particulier ceux résidant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou fréquentant des établissements scolaires classés éducation prioritaire.

Profil recherché :

Il est recherché un(e) artiste ou une compagnie française ou étrangère professionnelle résidant en France, relevant des formes théâtrales dans leur grande diversité, dont la démarche, la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine, attestant d'une **pratique confirmée liée au spectacle vivant.**

L'artiste-candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il/elle doit être également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

Nota : les candidats postulants sont conviés à la soirée de clôture de la résidence mission du CLEA 2014 : mardi 20 janvier 2015 à 18h30 au Théâtre de Corbeil-Essonnes.

Cadre de la résidence – mission :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France / Service du Développement à l'Action Territoriale, La Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

En lien avec : le Conseil Général de L'Essonne, partenaire du Théâtre de Corbeil-Essonnes en apportant son soutien à l'ensemble du projet artistique et culturel, la programmation, les compagnies en résidences et le travail de développement du public, l'académie de Versailles représentée par la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale et le Rectorat (Délégation Académique à l'Action Culturelle) ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, dans la réalisation d'un Contrat Local d'Education Artistique (C.L.E.A). Le Contrat Local d'Education Artistique porte sur les cinq villes de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne : Corbeil-Essonnes, le Coudray-Montceaux, Etiolles, Saint-Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine.

Il permet d'accueillir un artiste en résidence-mission durant 4 mois.

Enjeux et objectifs :

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, d'équipements publics de la culture ou de l'éducatif, d'établissements scolaires.
- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle.
- Leur permettre de s'appropriier les ressources culturelles présentes ou proposées, leur faisant ainsi porter un regard neuf sur leur environnement.
- Sensibiliser les jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques du spectacle vivant.
- Sensibiliser l'entourage familial des enfants et des jeunes à la culture et ainsi, réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.
- Contribuer ainsi au développement culturel et artistique du territoire.

Public visé :

Les Adolescents et les jeunes âgés de 3 à 25 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

Une attention particulière devra être portée aux publics des quartiers défavorisés.

En 2015 le public cible prioritaire devra être issu des quartiers Politique de la ville et ou de l'Education prioritaire et ou d'établissements d'enseignement professionnel.

Le nombre d'établissements en éducation prioritaire du premier degré est significatif sur la ville de Corbeil-Essonnes, voir lien ci-après :

http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2014-03/document_c-education_prioritaire.pdf.

Pour les établissements du second degré, il y a lieu de privilégier les structures qui n'ont pas déjà bénéficié du dispositif lors des précédents CLEA.

Dans le cadre général il est demandé d'analyser le public des précédentes résidences-mission pour être en continuité et complémentarité avec celles-ci, l'objectif étant de ne pas toucher les mêmes publics que précédemment.

Caractéristiques de la résidence-mission :

Une résidence-mission est programmée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants, d'adolescents et de jeunes âgés de 3 à 25 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois de manière continue ou étalée sur une plus longue période si cela est préféré par l'artiste retenu, ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non sur le territoire, cette diffusion s'envisageant en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident(e) il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'éducation artistique donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées, souvent brèves, se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges, à la temporalité et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle d'un territoire, ces actions sont à considérer comme autant de « **gestes artistiques** », préparés en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles du territoire souhaitant s'y associer.

Ces actions se menant, en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e). Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraît approprié à l'artiste-résident(e) et à ses partenaires locaux.

Les structures s'inscrivant dans le CLEA doivent tenir compte de l'existant. Le projet permet ainsi une harmonisation et une optimisation progressive de cet existant. En aucun cas le CLEA ne doit être vécu comme venant en concurrence avec l'existant : il doit être un complément dynamique »

Déroulement :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du 20 mars 2015 à mi-janvier 2016. Elle se déroule sur 14 à 16 semaines.

- **Une première phase** prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignants, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture). Ces professionnels sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste résident.

Cette période se situe impérativement entre le 20 mars 2015 au le 27 juin 2015

Cette phase est également l'occasion de concevoir (voire de mettre déjà en place) le plan de diffusion de son œuvre et le plan de communication de la résidence à venir.

- ❖ **Nota** : prévoir une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité des publics scolaires (enseignants, éducateurs, animateurs, etc.), des artistes, des professionnels de la culture (responsables de structures socioculturelles, équipes de programmation et d'animation, etc.), aux professionnels territoriaux concernés. Cette journée organisée en partenariat avec l'Education Nationale est animée par l'artiste et permettra aux intervenants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.
- ❖ *Cette journée aura lieu fin septembre ou début octobre 2015.*

- **Une seconde phase** au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et les différentes équipes professionnelles désireuses de s'impliquer définitivement dans toutes sortes d'actions à mener en direction des publics précisés. Ces actions que l'on appelle en ce programme de résidence-mission « gestes artistiques » sont conçues, le plus souvent possible, de manière à concerner un nombre significatif de personnes.

Ces « gestes artistiques » sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre au résident et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les « gestes artistiques » participatifs, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés sont toujours conçus afin de faire percevoir la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces « gestes », grands ou petits, peuvent s'envisager aussi bien au sein des associations, des équipements publics, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou de tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux divers professionnels avec lesquels il les aura imaginés et conçus.

Ces formes d'intervention de nature artistique se différencient des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par d'autres types de cahier des charges et aux finalités différentes.

Nul habitant du territoire de Seine-Essonnes n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de chaque résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Pour ce faire, on mobilise les modes et canaux traditionnels et non traditionnels de diffusion des œuvres, de mise à disposition de ressources, d'information et de communication, de transmission et d'appropriation.

Cette période se situe entre le 1^{er} septembre 2015 à la mi-janvier 2016, pour les publics scolaires à partir d'octobre.

Pilotage de la résidence-mission :

La mise en place du Contrat Local d'Education artistique s'appuiera sur un **Comité de pilotage** et sur un **Comité de coordination**.

Le **Comité de pilotage** sera le garant de la Convention et il aura pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif. Il définira les champs artistiques des résidences missions et leurs contenus.

Il est composé d'un ou deux représentants de la DRAC et de l'Education Nationale ainsi que des structures culturelles et sociales de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes.

Ces partenaires s'associent et se positionnent pour la bonne marche de la résidence-mission.

Le Comité de coordination : La direction du Théâtre de Corbeil-Essonnes a été désignée par ses partenaires pour être l'opérateur de cette résidence-mission. Il veille à la meilleure organisation possible de la concertation entre les services, les structures culturelles d'accueil, les artistes, et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil des projets. Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire pour la bonne marche des projets. Sa composition reste à définir.

Le Théâtre de Corbeil-Essonnes vise à proposer un panorama de la diversité et de la richesse de la production artistique, grâce à une programmation pluridisciplinaire :

www.theatre-corbeil-essonnes.fr

Il a, de ce fait, pour missions:

- l'accompagnement de l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire;
- la veille attentive quant aux bonnes conditions de son séjour et de son travail;
- l'organisation (avec le concours des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires) de la diffusion des œuvres tout au long de la résidence et, si possible en amont voire à son issue;
- la facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques.
- La facilitation (avec le concours des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (1ère phase des résidences-mission);
- l'aide technique à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase des résidences-mission);
- la communication organisée en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget) en lien avec la Communauté d'Agglomération Seine Essonne.

Conditions financières et moyens mis à disposition de l'artiste sélectionné :

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

Le coût relatif à la diffusion de son œuvre existante et disponible fera l'objet d'un contrat de cession, de coréalisation ou de coproduction.

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant).

En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Les dépenses et moyens techniques relatifs au coût et à la diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non, sont également pris en charge.

Le cadre juridique :

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne/Théâtre de Corbeil-Essonnes, opératrice de la résidence et l'artiste accueilli(e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des travaux artistiques de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

Population du territoire :

◆ Corbeil-Essonnes : 44 223 habitants
dont quatre quartiers en géographie prioritaire du nouveau contrat de la politique de la ville.
Le nombre total de bénéficiaires des quartiers PV est de 16 175 habitants soit 36% de la population de Corbeil-Essonnes.

- ◆ Étiolles : 3 101 habitants
- ◆ Le Coudray-Montceaux : 4 725 habitants
- ◆ Saint-Germain-lès-Corbeil : 7.174 habitants
- ◆ Soisy-sur-Seine : 7.048 habitants

Ce territoire rassemble en termes d'établissements scolaires :

23 écoles primaires, 23 écoles maternelles, 7 collèges et 3 lycées/lycées professionnels/lycée
Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de coréalisation de gestes artistiques.

Les structures de loisirs et les associations travaillant en direction des enfants et des jeunes, en dehors du temps scolaire, ainsi que les équipements culturels sont également appelés à être des partenaires tout au long de la résidence-mission.

Procédure à suivre pour la candidature :

Quelques rappels ou précisions:

- Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le) pouvant attester d'une pratique professionnelle et d'une actualité professionnelle, français ou étranger « résident en France ».
- L'artiste candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française.
- L'artiste candidat(e) doit être détenteur(trice) du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont:

- une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux, spécifiquement sur la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
- une lettre de motivation.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat).

- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.
- Un calendrier de disponibilité.
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission.

L'ensemble du dossier (sous format PDF) est à adresser avant **le 16 février 2015**, par voie électronique à l'adresse suivante : clea@agglo-seine-essonne.fr;

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Théâtre de Corbeil-Essonnes
CLEA
20/22, rue Félicien Rops
91100 CORBEIL-ESSONNES

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

IMPORTANT : En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter lors d'un entretien leur projet le **jeudi 19 mars 2015** aux membres du Jury.

Pour plus d'informations: <http://www.theatre-corbeil-essonne.fr/clea>

Sélection :

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection.
Les résultats de la sélection seront communiqués par courrier dans la semaine qui suit la sélection.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

- **Mahfoud SADI** – Directeur - Théâtre de Corbeil-Essonnes / 01.69.22.55.85
- **Katia HOLSNYDER** –Collaboratrice Artistique - Théâtre de Corbeil-Essonnes /
01.69.22.55.84